

SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Informations générales

L'agglomération Pornic agglo Pays de Retz subventionne, à hauteur de 40€, l'achat d'un composteur individuel pour les habitants du territoire.

Vous pouvez ainsi acheter le composteur du modèle de votre choix en magasin ou sur internet. Après étude de votre demande et validation de celle-ci, votre dossier sera transmis au Trésor Public. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 4 mois.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Habiter sur l'une des communes de Pornic agglo Pays de Retz (résidence principale ou résidence secondaire)
- Un seul composteur par foyer et par adresse
- Utiliser le composteur à l'adresse indiquée sur le formulaire
- Ne pas avoir bénéficié d'une subvention à l'achat de composteur ni d'avoir eu de dotation gratuite durant les 7 années précédentes
- Être un particulier
- Si le prix du composteur est inférieur à 40€, l'aide est plafonnée à sa valeur d'achat.
- L'attribution de l'aide à l'achat se fait dans la limite du budget disponible. L'agglomération se réserve le droit d'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement.

Pièces justificatives demandées

➤ Justificatif de domicile :

Datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de box internet, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance habitation ou quittance de loyer). Les échéanciers en cours et les derniers avis d'impôt, de taxe d'habitation et de foncière (recto-verso) sont également acceptés.

➤ Facture d'achat :

Copie à votre nom et adresse (un ticket de caisse ne suffit pas)

➤ RIB :

À votre nom au format traditionnel (pas de capture d'écran)

Politique de confidentialité : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande. Les destinataires des données sont les agents de la Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ. Aucune information ne sera communiquée à des tiers ni utilisée à des fins personnelles. Conformément à la loi « informatique et libertés » et « RGPD » vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'agglomération par courrier ou mail.

Direction Prévention et Gestion des Déchets
02 51 74 28 10 – environnement@pornicagglo.fr

Accueil physique : 2 rue du Traité d'Amsterdam – 44210 PORNIC - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Courrier : Pornic agglo Pays de Retz – 2 rue du Dr Ange Guépin - 44215 PORNIC Cedex

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

2026

RÉSERVÉ ADMINISTRATION

Date de dépôt :
Heure de dépôt :
Justificatifs remis :
 Justificatif de domicile
 Facture d'achat
 RIB

Merci de retourner votre dossier complet (***mention obligatoire**) à la Direction Prévention et Gestion des Déchets de l'agglomération (coordonnées en bas de page) avec les pièces justificatives suivantes :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie de la facture d'achat à votre nom et adresse (un ticket de caisse ne suffit pas)
- RIB à votre nom au format traditionnel (pas de capture d'écran)

Coordonnées du demandeur

NOM * :

PRÉNOM * :

DATE DE NAISSANCE * :

COURRIEL :

TÉLÉPHONE * :

Informations sur le logement sur le territoire de l'agglomération

COMMUNE * :

ADRESSE * :

RÉSIDENCE * : PRINCIPALE SECONDAIRE

TYPE D'HABITAT * : INDIVIDUEL COLLECTIF

TYPE D'OCCUPANT * : PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE

NOMBRE DE PERSONNE DANS LE FOYER * :

DISPOSEZ-VOUS D'UN ESPACE VERT ? * : OUI NON

Charte d'engagement

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie l'exactitude des données.

LE * :

SIGNATURE * :